

Décision Générale colonial

Décision n° 905 1 er décembre 1941

n° 905 1 er

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 décembre 1941
Numéro JO n° 541 du 31/12/1941	Date du numéro 31 décembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Mohamoda Abdala est engagé à titre temporaire en qualité d'interprète auxi liaire au salaire mensuel de 300 francs et mis à la disposition de l'administrateur des colonies Lucas.